

DÉCISION MUNICIPALE N°2024_22

OBJET : DST / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 – AMO « CONCEPTION ET PROGRAMMATION DU 4^{ème} GROUPE SCOLAIRE »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 publiée et déposée en Sous-Préfecture d'Argenteuil, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU l'éligibilité de la collectivité à la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), conformément à l'article L.2334-42 du CGCT,

VU le courrier n°085689 du Préfet du Val d'Oise en date du 19 décembre 2023 relatif aux subventions 2024 dans le cadre de la Dotation à l'Investissement Local (DSIL),

CONSIDERANT la nécessité d'engager une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin d'arrêter les besoins précis de la Commune dans son projet de construction du 4^{ème} groupe scolaire, d'un montant estimatif de 39 900 € HT ;

CONSIDERANT que ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Solliciter pour le programme 2024 de travaux dans les bâtiments communaux : « Construction du 4^{ème} Groupe scolaire », une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024.

Article 2 :

Préciser que le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Marché de prestation intellectuelles – AMO mission de programmiste conception et programmation du 4 ^{ème} groupe scolaire à Pierrelaye (95480)	Montants (€)
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (40%)	15 990 €
Autofinancement de la Commune (60%)	23 940 €
Montant total H.T	39 900 €

Article 3 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 29/02/2024

Publié(e) le : 29/02/2024

Exécutoire le : 29/02/2024

Fait à PIERRELAYE, le 29/02/2024

Le Maire,



Michel VALLADE